

MAIRIE DES 6^e ET 8^e SECTEURS
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 27 AVRIL 2026

La séance est ouverte à 18 heures 01 à la Mairie du 6/8 par Madame La Maire.

Madame la Maire.- Bonsoir à toutes et tous, je vous invite à prendre place pour que nous puissions démarrer notre séance de Conseil d'arrondissements du 27 avril, et j'invite Espérance LAGGIARD à faire l'appel.

(Madame Espérance LAGGIARD procède à l'appel)

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, ce conseil d'arrondissement peut valablement démarrer. Je déclare la séance ouverte.

1 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 16 DECEMBRE 2025 ET DU 05 AVRIL 2026

Madame la Maire.- Nous vous demandons l'approbation des procès-verbaux des derniers conseils d'arrondissements, en commençant par celui du 16 décembre 2025. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Concernant le procès-verbal du 5 avril 2026, y a-t-il des remarques ? Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Avant toute chose et avant de démarrer le débat, je voudrais adresser nos pensées chaleureuses et notre soutien à la famille et aux proches de notre collègue Azdine Hammache, élu des 13^e et 14^e arrondissements, disparu la semaine dernière. Nous pensons évidemment bien à toute sa famille et à tous ses proches dans cette période difficile.

Avant de procéder à l'examen des rapports ce soir, je tiens à rappeler mon ambition pour ce nouveau mandat ; un mandat que je souhaite au service, bien sûr, de tous les habitants et toutes les habitantes des 6^e et 8^e arrondissements. Avec mon équipe d'adjoints et de conseillers d'arrondissement, nous mènerons des projets pour renforcer nos services publics et nous poursuivrons le travail engagé sur le mandat précédent avec la confiance renouvelée des habitants. Pour ce premier conseil, nous allons présenter des rapports qui sont à l'image du travail que nous souhaitons poursuivre sur le secteur : le développement de l'activité culturelle, sportive, éducative, gratuite et l'ouverture de lieux pour tous les habitants, que ce soit le Stade Nautique ou la Cômérie dont nous allons parler ce soir.

Avant de passer à l'examen des rapports, je vous rappelle, et particulièrement pour les nouveaux élus, que conformément à l'article L.2131-11 du CGCT, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil

intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire. En conséquence, si un certain nombre de conseillers d'arrondissement ne prennent pas part au vote sur certains rapports, cela ne pose absolument pas de problème. Il faut juste le mentionner pour que l'on puisse le noter au procès-verbal de la séance.

2 - EXAMENS ET RAPPORTS

1 - Rapport propre : Désignation des représentants de la Commune auprès des Conseils d'écoles des 6ème et 8ème arrdts. Établissements du 1^{er} degré - 26 001/MS4

Commissaire Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Madame la Maire.- Sans plus attendre, je vous propose que nous passions à l'examen des rapports prévus à ce conseil d'arrondissements. Nous allons en étudier cinq seulement ce soir. Le premier concerne la désignation des représentants de la commune au sein des conseils d'écoles maternelles et élémentaires des 6e et 8e arrondissements. Cette présence des élus municipaux au sein des conseils d'école est évidemment absolument importante pour garantir le lien entre les communautés scolaires et la municipalité. Est-ce que vous avez des questions, des remarques sur ce rapport ? Vous avez normalement la liste sur table. Je vous donne la parole, Monsieur Marandat.

M. Bernard MARANDAT.- Juste pour faire remarquer qu'il n'y a aucun membre de l'opposition. Est-ce que c'est une volonté délibérée ? (*inaudible 00:04:20*)

Mme Juliette MASSON.- Monsieur Marandat, merci de cette question. En tant qu'ancienne adjointe aux écoles je me permets de vous répondre et de vous rappeler que, d'après l'article D.411-1 du code de l'éducation, le conseil d'école est composé des membres suivants : le directeur de l'école, qui en est le président, deux élus et le Maire et son représentant. Je ne crois pas que le Maire de Marseille vous ait désigné. Le conseil d'école est le lieu où l'on débat des problématiques de l'école, et c'est aussi le lieu où les élus portent le projet de la majorité. Il me semble que les élus du 6-8 ont choisi le projet du Printemps marseillais à 51,51 %. Effectivement, je crois que la question ne se pose pas.

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Madame Masson. Pour compléter la réponse, comme elle vous l'a expliqué, on a la présence d'un élu de la mairie d'arrondissement au sein du conseil d'école. Il est donc logique que cet élu soit celui ou celle qui représente la majorité municipale, pour faire le lien le plus possible entre les communautés scolaires et la municipalité. Ce sera évidemment plus simple. Je vois que vous acquiescez.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Toute l'opposition s'abstient. Il est adopté. Je vous remercie beaucoup.

2 - Annexe : Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de transfert de gestion du Stade Nautique - 2026-585-DGATL-DML

Commissaire Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Madame la Maire.- Le rapport numéro deux, il s'agit de l'approbation d'un avenant à la convention de transfert de la gestion du Stade Nautique. Il s'agit de reconduire un avenant entre l'État et la Ville de Marseille, permettant l'ouverture du Stade Nautique pour des activités et des animations gratuites à destination des Marseillaises et des Marseillais pour la saison estivale. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

3 - Annexe : Approbation de subventions et conventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - 2026-566-DGAPM-DJ

Commissaire Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Madame la Maire.- Le rapport numéro trois : il s'agit d'approbation de subventions et de conventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous. Le dispositif Vacances pour tous est un appel à projets qui est réalisé par notre municipalité depuis quelques années maintenant pour pouvoir attribuer des moyens à des associations d'éducation populaire afin d'emmener en vacances des enfants qui n'en ont pas les moyens. Est-ce que vous avez des questions ou remarques sur ce rapport ?

M. Antoine FLEISCHMANN.- Bonsoir, juste une petite question sur les critères d'éligibilité des enfants qui vont avoir droit à ces vacances, ce pour quoi, bien sûr, nous sommes d'accord. C'est juste une question, on ne l'a pas trouvée dans le rapport.

Madame la Maire.- Madame Masson va vous apporter quelques compléments d'information.

Mme Juliette MASSON.- Merci Monsieur, vous avez raison, il faut expliciter ce rapport. Effectivement, le dispositif Vacances pour tous, dans notre secteur, concerne une association, mais plus largement tout Marseille. Les associations qui sont retenues pour ce dispositif peuvent faire partir des enfants sur tous les territoires. Concernant les critères, ils sont très précis. Il s'agit de faire partir des enfants ou des jeunes qui sont :

- soit domiciliés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ce qui n'est pas notre cas dans le 6-8, si ce n'est un petit morceau en bas du cours Julien ;
- soit en situation de handicap ;
- soit en situation de décrochage scolaire ou relevant de l'aide sociale à l'enfance ;
- soit issus de familles isolées ou monoparentales ;
- soit issus de familles dont le quotient familial de la CAF est compris entre 0 et 1 500.

Vous voyez donc par ces critères que ce dispositif s'adresse aux enfants qui en ont le plus besoin et qu'il contribue aussi à réduire l'inégalité des chances.

Madame la Maire.- Monsieur Marandat a une question.

M. Bernard MARANDAT.- (*inaudible 00:09:13*) Cette association est présidée par Monsieur Karim Lali, qui par ailleurs, je crois, fait partie de votre groupe et est certainement politisé. Est-ce que vous ne pensez pas qu'il y ait un conflit d'intérêts quand la mairie et un groupe politique subventionnent avec de l'argent des Français une association présidée par un membre de son propre groupe ?

Madame la Maire.- Merci beaucoup pour ce point. Vous le savez, et je l'ai rappelé au début de ce conseil d'arrondissement, les règles de déport sont très strictes et ce sont celles qui encadrent la pratique des élus. Cela ne posera donc absolument aucun problème dans la mesure où, si Monsieur Lali devait se prononcer, il se déporterait au moment du vote, comme le ferait n'importe quel responsable politique qui pourrait avoir des liens avec des actions d'éducation populaire, et ces élus sont nombreux.

Merci beaucoup pour ce point. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

4 - Annexe rapport retiré : Dispositif « Habiter Marseille : Le Logement » : Cession de l'immeuble sis au 33 rue Montgrand à Unicil, lauréat de l'appel à projets - 2026-617-DGAVD-DFI

Commissaire Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Madame la Maire.- Le rapport numéro 4, qui concernait le bâtiment de la rue Montgrand, a été retiré du conseil d'arrondissement puisqu'il a été retiré de l'ordre du jour du conseil municipal du 29 avril. Nous aurons l'occasion de le réexaminer dans très peu de temps.

5 - Rénovation du couvent de la Côme - approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - 2026-613-DGATL-DC

Commissaire Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Madame la Maire.- Je passe au rapport numéro 5 qui concerne la rénovation du Couvent de la Côme. Ce bâtiment qui se trouve au sein du parc des Sœurs Franciscaines, a besoin de travaux. C'est donc dans ce cadre que la Mairie propose de prévoir un programme permettant ces travaux pour pouvoir l'ouvrir intégralement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque c'est seulement le rez-de-chaussée qui, pour l'instant, est en exploitation. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ?

Mme Catherine PILA.- Merci, Madame la Maire. Nous ne pouvons que nous réjouir que cette délibération ait rappelé

combien le choix de l'équipe municipale qui nous a précédés a été pertinent pour notre secteur. Effectivement, en faisant l'acquisition du parc des Sœurs Franciscaines et du Couvent de la Cômérie qui siège au cœur même du parc, Monsieur Moraine et son équipe avaient permis la mise en place d'un espace vert, un espace vert conséquent dans le 6e arrondissement. Le 6e arrondissement, nous le savons, souffre de l'absence d'espaces verts. Il avait également œuvré à la préservation du patrimoine de notre ville.

Je profite de ce rapport pour vous interpellier sur un sujet épineux pour vous, qui est celui du parc de Bonneveine. Les habitants, notamment ceux de la rue Marie-Louise, nous ont sollicités à de nombreuses reprises depuis plus de six mois pour connaître exactement les travaux commandés par la Mairie. Pourquoi la Mairie n'a pas souhaité entendre les préconisations qui étaient celles de l'entreprise qui est intervenue sur le cœur du parc et qui, tristement, prédisait avec le dépôt des dalles, la chute d'arbres en nombre conséquent ? Malheureusement, c'est ce qui s'est produit. Quatre arbres sont tombés, huit ont été coupés et 36 sont voués à l'abattage. Je me fais le porte-voix des habitants de ce périmètre-là pour savoir ce qu'il en est précisément. Est-ce que vous avez des informations ? Est-ce que vous pouvez nous dire si, dramatiquement, ce saccage était un saccage à la fois écologique et punitif pour les habitants qui vivent dans ce petit cœur du 8e préservé ? Je le pense Madame la Maire, je suis allée sur place à plusieurs reprises ; vous, non. Donc, je voudrais savoir si vous avez des informations à communiquer aux habitants qui sont vraiment en attente et en demande.

Madame la Maire. - Madame Pila, vous faites partie des gens qui ne sont pas nouvellement élus. Vous savez qu'un conseil d'arrondissements fait l'objet d'un ordre du jour auquel nous sommes censés nous tenir.

Deux choses par rapport à votre prise de parole. Effectivement, on se réjouit que le parc des Sœurs Franciscaines, comme le bâtiment de La Cômérie, ait pu être intégré au patrimoine municipal. Nous sommes très heureux que notre municipalité fasse les travaux dans le parc comme dans le bâtiment, puisque nous avons permis l'ouverture de ce parc au public en 2023, ce qui n'était pas le cas, et que notre municipalité s'engage à prendre soin de ce patrimoine foncier. Nous en sommes effectivement absolument satisfaits.

Concernant le parc de Bonneveine, je vous réponds aujourd'hui, mais j'indique bien à tout le monde qu'un conseil d'arrondissements fait l'objet d'un ordre du jour avec des sujets spécifiques qui sont portés. Bien sûr que ce sujet nous tient absolument à cœur. Nous y travaillons tout à fait quotidiennement, particulièrement en lien avec l'Office national des forêts qui, vous le savez, est l'organisme qui est à la source des décisions concernant l'entretien de ce parc. Nous sommes évidemment les premiers à regretter que ce parc ait fait l'objet et doive faire l'objet d'abattages d'arbres. Ces arbres, pour vous l'expliquer, avaient été plantés au départ dans des sacs, ce qui n'a pas permis

au réseau racinaire de se développer correctement, ce qui les a fragilisés. C'est pour cela qu'aujourd'hui, au moment où nous avons effectué les travaux, nous avons en réalité révélé cette fragilité. C'est pour cela que nous devons y remédier. C'est important de prendre soin de ce parc. Malheureusement, à la demande de l'Office national des forêts, cela passe par cette décision qui n'est pas la nôtre.

M. Samuel BEN HAMOU.- Madame la Maire, avec votre autorisation, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui un projet qui concerne un site emblématique de notre arrondissement. Un ancien EHPAD, acquis par la Ville en 2019, d'une surface de plus de 3 300 mètres carrés et destiné à accueillir demain un ensemble d'activités associatives et culturelles. L'intention est louable et on ne peut que s'en réjouir. Elle répond à un besoin réel, sérieux, de vie, de partage des initiatives locales. Dont acte.

Alors que le projet se précise, se transforme, certaines interrogations demeurent. D'abord sur l'évolution financière. Le passage d'une affectation budgétaire initiale de 200 000 euros à 1 700 000 euros n'est pas neutre. C'est une multiplication par huit, ce qui marque un changement d'échelle significatif. Et surtout, la définition même du projet. Car au fond, une question simple se pose : quel est aujourd'hui le projet exact que nous finançons ? Est-ce un espace associatif, un lieu culturel, un lieu de sociabilité ? Je ne sais pas aujourd'hui y répondre. Le site semble pouvoir accueillir toutes les vocations, mais sans qu'aucune ne soit véritablement agrégée. À cet égard, il est assez révélateur à ce stade que ce projet ne porte pas encore de dénomination claire et définitive. Or, en matière publique, vous le savez, je le sais, nous le savons tous, c'est donner un cap, une identité et une cohérence. Sinon, comment faire l'examen de proportionnalité ? À défaut, on comprend que le risque est d'avoir un lieu aux usages multiples, mais à la finalité incertaine, qui se transforme en pas grand-chose.

C'est pourquoi nous appelons à une vigilance particulière à trois niveaux : un, sur la clarification du projet ; deux, sur la maîtrise de son évolution financière ; et trois, sur la cohérence de sa mise en œuvre. Nous aurons l'occasion, dans le futur et dans les mois à venir, de vérifier que ce projet trouve enfin une définition à la hauteur des moyens qui lui sont aujourd'hui consacrés. Dans ces conditions, et par souci de cohérence avec les décisions déjà adoptées au niveau municipal, nous voterons favorablement à cette délibération, tout en restant particulièrement attentifs à sa traduction concrète. Car, comme moi vous partagerez cette analyse, en matière publique, l'ambition ne dispense pas et jamais de la rigueur qu'elle exige. Je vous remercie.

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Monsieur Ben Hamou, pour votre intervention constructive. Je donne la parole à Monsieur Richerolle.

M. Gwenaël RICHEROLLE.- Merci, Madame la Maire. Monsieur Ben Hamou, je vais vous donner quelques éléments de réponse qui figurent pour partie dans le rapport.

La première autorisation de programme concernait une partie seulement du bâtiment, c'est-à-dire la chapelle, la salle polyvalente et le rez-de-chaussée. Il s'agit d'un bâtiment de 3 300 mètres carrés, c'est-à-dire une surface extrêmement importante. Il nécessite effectivement un budget conséquent pour le mettre en conformité avec toutes les réglementations qui protègent à la fois les artistes, mais aussi les usagers du quotidien et ceux qui y travaillent. Il est absolument indispensable de faire tous ces travaux dans les règles de l'art et d'accorder, comme on doit le faire sur tous les bâtiments, le budget nécessaire. Sur la partie budget, nous faisons les choses dans les règles pour que les habitants puissent profiter pleinement de ce lieu.

Concernant la programmation et le projet, je vous invite à aller sur place, puisqu'il y a déjà une équipe qui propose une programmation absolument étoffée, très solide, qui se déploie et qui se travaille avec les habitants. C'est un projet, comme on en a beaucoup à Marseille, où l'on construit la programmation avec les habitants, on l'affine et on le fait avec à la fois des artistes et des associations de vie locale. On crée du lien social et on trouve des acteurs qui s'insèrent dans ces programmations. Ceci est absolument vertueux, c'est une spécificité à Marseille et on en est très fiers. Surtout, je vous invite à aller sur place pour rencontrer ce projet qui est tout à fait qualitatif.

Madame la Maire.- Monsieur Fleischmann, vous voulez ajouter quelque chose.

M. Antoine FLEISCHMANN.- Merci, Madame la Maire. À l'avenir, pour pouvoir porter un jugement plus étoffé, est-ce qu'il serait possible, surtout quand des sommes conséquentes comme celles-ci sont engagées, d'avoir accès aux devis qui ont conduit à ces montants pour les travaux ? C'est juste une précision pour nous permettre d'estimer pourquoi 1 500 000 euros, c'est quand même une somme conséquente. Je vous remercie.

Madame la Maire.- Je vous réponds et ensuite j'apporterai un complément de réponse à la question de Monsieur Ben Hamou.

Par rapport aux devis qui sont aujourd'hui prévisionnels pour les travaux, comme vous l'expliquait Monsieur Richerolle, il s'agit de travaux extrêmement lourds sur ce bâtiment, qui n'avait pas bénéficié de travaux depuis longtemps et qui doit être mis aux normes d'un point de vue ERP. Il s'agit à la fois de travaux de désamiantage, de travaux de mise en ordre du système de sécurité incendie et de travaux divers en termes d'accessibilité, notamment pour pouvoir accueillir le plus de monde possible. Evidemment, sur un bâtiment de cette taille, vous vous rendez bien compte que ce sont forcément des choses qui sont malheureusement rapidement coûteuses.

Par rapport à la question du nom, vous vous étonnez, Monsieur Ben Hamou, qu'on n'ait pas donné à ce bâtiment un nom plus précis que celui-là. Je crois me souvenir que par convention avec les Sœurs qui avaient fait la donation du bâtiment, il a été convenu que le nom ne changerait pas. Le nom de Cômerie, le nom du parc des Sœurs Franciscaines, est appelé à rester ainsi, non pas par manque d'ambition ou de vision d'un projet, mais au contraire parce que c'est un engagement qui avait été pris par la Municipalité.

Pour finir sur ce bâtiment, nous sommes extrêmement fiers avec notre municipalité de pouvoir travailler d'abord à prendre soin de ce patrimoine municipal, à ouvrir des lieux qui étaient fermés pour que des usages puissent s'y créer. Je crois pouvoir dire ici qu'on assume aussi le fait que des lieux doivent trouver leurs usages. C'est avec les habitants, avec les acteurs du quartier, comme vous le rappeliez Monsieur Richerolle, que la programmation est construite au jour le jour. On est dans une durée donnée d'une convention avec un opérateur associatif qui opère le bâtiment aujourd'hui. Les usages vont se préciser par la pratique. Parce que c'est un bâtiment assez particulier, vous aurez peut-être l'occasion de le visiter. On a au rez-de-chaussée des salles qui sont de taille permettant l'organisation de manifestations rassemblant un public assez nombreux. Mais pour l'instant, au premier et au deuxième étages, on a en fait des anciennes chambres qui correspondaient à l'accueil des résidents de ce bâtiment. Et donc, ça nécessite la précision d'un projet qui s'adapte à ce qu'est la réalité de ce bâtiment, évidemment.

Si cela vous convient, je mets le rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

6 - Rapport Propre : Délégation du conseil d'arrondissements pour passer des marchés sans formalités préalables en raison de leur montant

Commissaire Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Madame la Maire.- Je présente enfin le rapport numéro 6 qui vous a été présenté sur table. Il s'agit de la continuité d'un rapport qui a été présenté au dernier conseil municipal, donnant la possibilité pour les mairies de secteur de passer leurs propres marchés. Le conseil municipal ayant donné cette délégation au conseil d'arrondissement pour préparer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services inférieurs au seuil de 90 000 euros qui doivent être passés sans formalités préalables et exclusivement destinés à assurer les compétences dévolues par la loi aux maires de secteur, ce rapport qui vous est présenté aujourd'hui permettrait deux choses si nous l'adoptions. D'abord, le fait que la Maire puisse effectivement passer ces commandes, et deuxièmement, qu'elle puisse donner délégation à son administration, notamment pour qu'elle puisse le faire.

Vous avez des questions sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Notre ordre du jour étant épuisé, je lève la séance. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente soirée.

(Applaudissements)

La séance est levée à 18 heures 22 par Madame la Maire.